

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-31
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 24**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Excusés : /

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. . Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : /

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 avril 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

**REPRISE, REAJUSTEMENT ET CRÉATION DE PROVISIONS POUR
DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIER ET POUR LITIGES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-31-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Extrait du registre des délibérations n° 2025-31

REPRISE, REAJUSTEMENT ET CREATION DE PROVISIONS POUR
DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS ET POUR LITIGES – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2011-145 en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a pris acte des dispositions relatives au régime des provisions budgétaires et a opté pour le régime optionnel des provisions qui permet de constituer une réserve financière en se laissant la possibilité, au moment où le risque est avéré, de décider de son mode de financement.

Conformément à cette décision, le montant des provisions constituées au 31 décembre 2024 s’élève à **49 090,21 €** répartis comme suit :

DESIGNATION	Montant provisions au 31 décembre 2024
TOTAL GENERAL	49 090,21 €
<i>Provisions pour litiges</i>	0,00 €
<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>	49 090,21 €
Dont remboursement sur salaire et dommages sur sinistre	5 205,00 €
Dont frais fourrière automobile	3 065,62 €
Dont restauration scolaire	10 845,95 €
Dont Temps d'Activité Périscolaire	3,08 €
Dont dégradations sur bâtiments culturels et pénalités sur machés	1 379,77 €
Dont redevance multi-accueil	673,04 €
Dont loyers appartements	21 876,91 €
Dont location bennes / Droit de place	76,77 €
Dont loyers commerciaux	5 964,07 €

Pour l’année 2025, il convient de procéder au réajustement des provisions budgétaires afin de prendre en compte les éléments suivants :

Objet	Désignation	Provisions 2025		
		Création ou réajustement	Reprise	Total
		15 182,84 €	4 564,72 €	10 618,12 €
Contentieux Ressources Humaines				
* Avec un agent d'entretien	Création	2 000,00 €		2 000,00 €
* Avec le responsable entretien des locaux	Création	2 000,00 €		2 000,00 €
TOTAL PROVISIONS POUR LITIGES		4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION COMPTES DE TIERS		11 182,84 €	4 564,72 €	6 618,12 €
Taxe sur la publicité	Création	2 072,70 €		2 072,70 €
Remboursement sur salaire	Reprise pour paiement		289,70 €	-289,70 €
Facturation sponsoring	Création	75,00 €		75,00 €
Frais de fourrière	Création et reprise pour paiement	1 553,51 €	867,85 €	685,66 €
Frais de restauration scolaire	Création, réajustement et reprise pour paiement	5 978,60 €	1 904,05 €	4 074,55 €
Multi-accueil	Création et reprise pour paiement	940,11 €	397,68 €	542,43 €
Loyers sur appartements	Reprise pour paiement		1 105,44 €	-1 105,44 €
Facturation pour espace public souillé	Création	112,50 €		112,50 €
Dégâts voirie / Droit de place	Création	450,42 €		450,42 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A des voix présentes et représentées,

- **PREND ACTE** de l'état des provisions au 31 décembre 2024,

- **DECIDE** la reprise des provisions, la création et le réajustement des provisions telles que mentionnées ci-dessus,

Adopté par le Conseil Municipal le 09/04/2025
025-212505804-20250409-2025-31-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

- **DIT** que les crédits nécessaires aux opérations comptables de reprise, de création et de réajustement des dites provisions sont inscrits au Budget Primitif 2025,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-31-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025